

Règlement intérieur des patients



Effets et linge personnel

Vous devez vous munir de votre linge personnel et nécessaire de toilette. Pensez à prévenir vos proches pour avoir toujours à disposition des vêtements propres.

Hygiène

Le linge de toilette est fourni par l'établissement moyennant le paiement d'un forfait obligatoire appliqué à la première facture. En cas de disparition, nous serions amenés à vous le facturer.

Les fleurs coupées sont autorisées si l'eau du vase est changée tous les jours. Les pots de fleurs contenant de la terre sont interdits.



Sécurité incendie

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les couloirs. Le personnel est régulièrement formé à la sécurité incendie. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les instructions du personnel. L'usage des sorties de secours est exclusivement limité aux situations d'urgence.



Tabac et substances prohibées

Il est interdit de fumer dans l'établissement. Une zone fumeur vous est proposée « place des Tilleuls ». La détention et/ou la consommation de produits prohibés est strictement interdite dans les locaux et le parc de l'établissement.



Boissons, vins, alcools et aliments

L'introduction de boissons alcoolisées et de toute substance prohibée est rigoureusement interdite dans l'établissement. Tout apport extérieur de nourriture et son stockage dans l'établissement (chambre, service de soins, frigidaire...) sont formellement interdits pour des raisons de sécurité (troubles de la déglutition et risque de toxi-infection alimentaire).



Matériel

Les patients hospitalisés doivent veiller à respecter le bon état des locaux et du mobilier mis à leur disposition. Il n'est pas possible d'y adjoindre des équipements apportés par le patient (frigidaire, plaque chauffante, cafetière...).



Animaux

En raison des risques infectieux et par mesure d'hygiène, la présence d'animaux dans l'établissement est interdite. Si vous souhaitez voir votre animal familier, il est possible de l'amener en dehors des locaux de l'établissement tout en veillant à respecter la propreté des lieux.



Comportement et vivre ensemble

Les patients (et leurs proches) doivent, en toutes circonstances, garder un comportement correct et respectueux entre patients et avec le personnel. Le responsable des soins de l'unité se tient à votre disposition si nécessaire pour que vous puissiez exposer vos préoccupations.

Tout échange de biens ou d'argent avec le personnel est rigoureusement interdit.

Le silence est un élément indispensable à la qualité de la prise en charge des patients. Il convient d'user avec discrétion des appareils de radio, lecteur MP3 et télévision afin d'éviter toute gêne sonore. L'usage d'un casque auditif est préconisé. Celui-ci est à la charge du patient.

L'usage du téléphone portable est restreint aux locaux privés. Chacun a droit au respect de sa vie privée et de son image : films et photos sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, hors contexte professionnel. Lors des soins, visites médicales, actes de rééducation, les communications avec vos proches (skype, téléphone...) doivent être interrompues afin de respecter la confidentialité de la prise en charge et le travail des professionnels.



Porte de votre chambre

Les clés sont à votre disposition au bureau des admissions moyennant un chèque de caution. En votre absence, pensez à fermer votre chambre.



Stationnement des véhicules à l'extérieur

Les voitures des visiteurs doivent être garées sur le parking réservé aux visiteurs, et en aucun cas devant la façade principale des bâtiments. Nous vous demandons de respecter impérativement les places réservées (personnes handicapées, véhicules d'établissement).



Respect des horaires

Les autorisations de sorties en week-end thérapeutique sont soumises à prescription médicale. Les patients doivent respecter les dates et horaires indiqués par les professionnels. Les visites sont autorisées de 12h à 21h.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion de l'établissement.